

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
14 février 2018**

PUBLIE LE : 21 février 2018

Délibération n°140218-2 : Rapport d'orientation budgétaire 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze février à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2018

PRESENTS

AIGREMONT	José CARRAT, DELEGUE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Anne-Sophie TALTAVULL, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNES NON REPRESENTEES

CHAMBOURCY
LE PECQ

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Cyrille ARIEU, responsable des maîtres nageurs sauveteurs de la piscine intercommunale
Monsieur Olivier SIMOES, responsable des professeur de la salle de remise en forme de la piscine intercommunale

<i>Nombre de communes</i>	:	7
QUORUM	:	8
<i>Délégués présents</i>	:	9
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

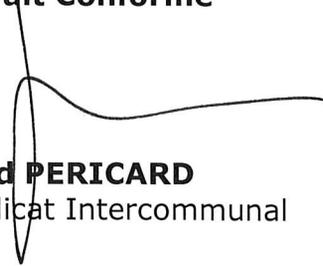
Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018 annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 FEV, 2018**

Transmis en Préfecture et affiché le **21 FEV, 2018**

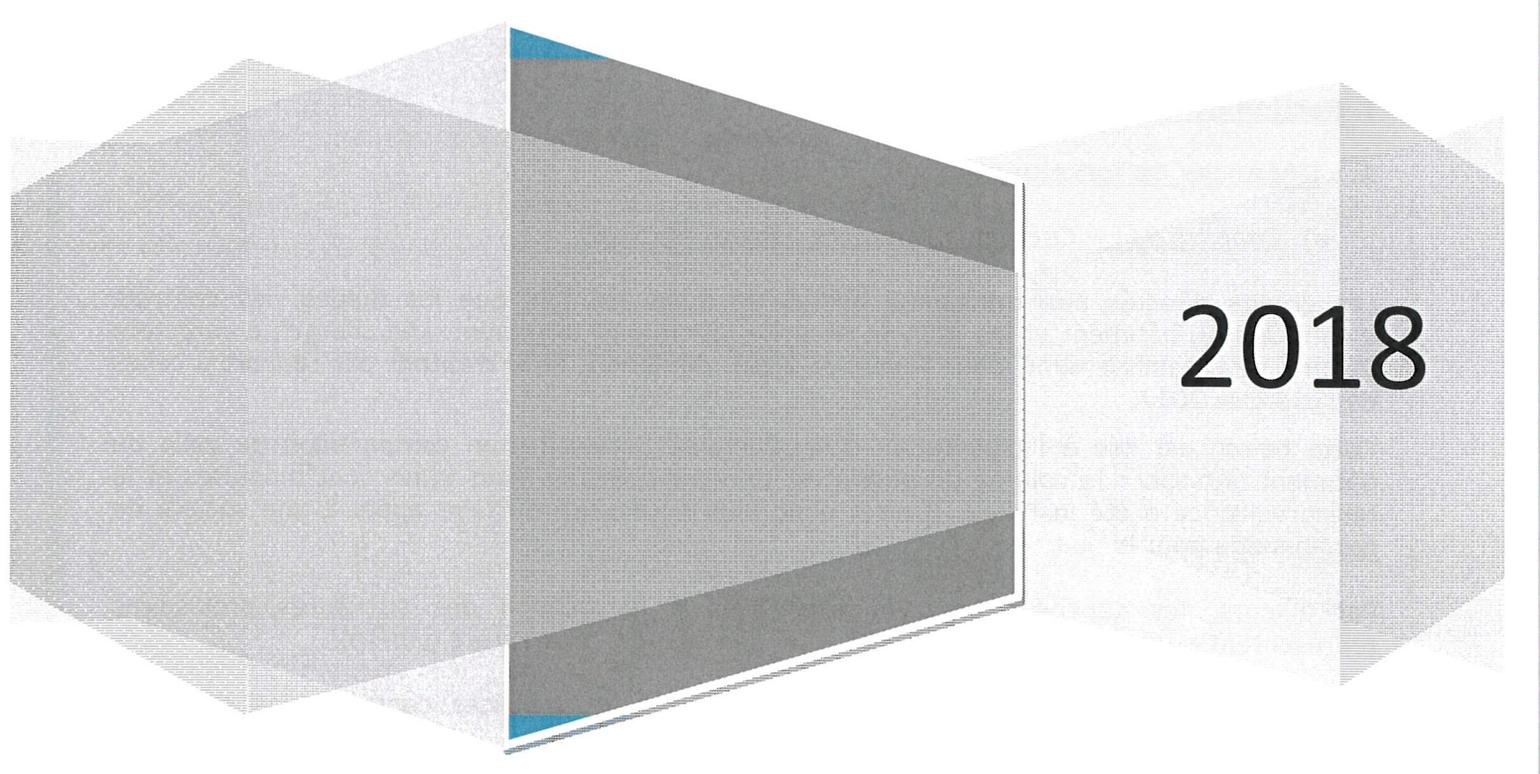
Pour Extrait Conforme



Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal



Rapport d'orientation budgétaire

A large, 3D graphic of a cube is positioned at the bottom of the page. The cube is rendered in a light gray color with a fine grid pattern. The year "2018" is printed in a large, black, sans-serif font on the right-hand side of the cube's front face.

2018

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

La procédure budgétaire a été modifiée par la loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe et ses décrets d'application. Le débat d'orientation budgétaire qui n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, doit dorénavant faire obligatoirement l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être voté par le comité. Ce rapport doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois suivant son adoption comme pour tout autre document budgétaire (L.2313-1 CGCT) et doit être transmis aux communes membres de l'EPCI (L5211-36 CGCT).

Quant au fond, les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les informations sur la structure (annexe n°1), la gestion de la dette (annexe n°2) et l'évolution des dépenses et des effectifs (L5211-36 et L2312-1 CGCT). Comme les travaux de réhabilitation de l'établissement doivent s'achever durant le dernier trimestre 2018 pour une ouverture au public fin 2018, il n'est pas prévu d'engagements pluriannuels en investissement.

En fonctionnement, l'excédent cumulé de la section de l'exercice 2017 s'élèverait à 288 k€, alors qu'il s'établissait à 673 k€ en 2016. Le budget primitif 2017 prévoyait un excédent en fin d'exercice de 400 k€. Cette somme était censée absorber un déficit de recette évaluable à 200K€. L'utilisation de cet excédent est donc limitée et reste cohérent par rapport aux prévisions. Elle s'explique d'une part par la diminution des recettes : on constate une baisse d'activité dans le bâtiment principal au premier semestre, avant sa fermeture et des recettes moins élevées que prévu dans les structures provisoires, notamment à cause des problèmes techniques ayant entraîné la fermeture temporaire de la piscine. Cet écart s'explique d'autre part par le coût des structures provisoires.

En investissement, l'excédent cumulé de l'exercice 2017 s'élèverait à 9,89 M€, celui de l'exercice 2016 était de 1,23 M€. Il s'explique par la levée, en 2017, des emprunts finançant les travaux.

Le rapport d'orientation budgétaire est construit en intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

I. Section de fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement

a) *Chapitre 011 – Charges à caractère général (975 k€)*

Les crédits affectés aux principaux postes de dépenses tels que les fluides, les contrats d'entretien du bâtiment et les frais de sécurité, diminuent fortement. Les charges à caractère général de l'établissement, pour l'exercice 2018, diminuent ainsi d'autant par rapport à celles de l'exercice 2017.

Cette baisse est liée à l'exploitation des structures provisoires en comparaison de celle du bâtiment principal : le volume du bassin est plus petit, les surfaces utiles sont moindres et la télésurveillance a été installée. Il n'est donc plus nécessaire de faire appel à une société de gardiennage pour la nuit.

Par ailleurs, les dépenses prévisionnelles liées à la location des structures provisoires représentent quant à elles 423 000 € du total des charges à caractère général.

Les crédits dédiés aux dépenses de fonctionnement des services centraux des syndicats intercommunaux restent stables d'un exercice à l'autre.

b) Chapitre 012 – Charges de personnel (1 680 k€)

En ce qui concerne les charges de personnel, il a été pris comme hypothèse les éléments suivants :

- La présence de 23 agents titulaires à temps plein, ainsi que de 13 agents non-titulaires. Ces agents sont affectés dans l'établissement ou aux services centraux des syndicats intercommunaux. A noter qu'il est prévu le recrutement d'un chargé de communication pour remplacer l'agent, actuellement en arrêt maladie, affecté à cette mission.

Si l'on compare avec le nombre d'agents présents pendant l'exploitation du bâtiment principal, jusqu'en août 2017, on compte 9 agents en moins (6,6 équivalents temps plein). Pour information, un de ces agents a quitté l'établissement pour assurer le poste de responsable financière des services centraux des syndicats intercommunaux depuis septembre 2017. De plus, l'établissement n'a maintenant recours que de manière exceptionnelle à des vacataires.

- La présence de 2 apprentis maîtres-nageurs sur l'année complète. Il est également prévu, pour les services centraux, la présence, à partir de septembre, d'un apprenti en ressources humaines et d'un apprenti aux services techniques. En plus de répondre à un besoin existant, engager des apprentis fait partie d'une des conditions imposées par la Région Ile-de-France pour percevoir des subventions dans le cadre des travaux.

- Dans l'attente de plus d'éléments sur l'augmentation de la CSG, sur la suppression de la taxe de contribution exceptionnelle et sur le détail des autres taux des cotisations patronales, leur éventuel impact n'a pas été pris en compte dans le rapport d'orientation budgétaire.

Au final, il est envisagé une diminution du chapitre 012 de l'ordre de 6,2 % par rapport à l'exercice 2017 prenant en compte les éléments évoqués ci-dessus.

Pour mémoire, les charges de personnel des services centraux font l'objet d'un remboursement au syndicat piscine selon la convention établie en 2017.

c) Les autres charges (244 k€)

Ce sont les indemnités des élus, les charges exceptionnelles, la dotation aux amortissements et principalement les intérêts des emprunts.

Elles augmentent par rapport à l'exercice 2017 suite au remboursement des premiers intérêts de l'emprunt de 8 millions levé en juin 2017.

Au final, les crédits disponibles en dépenses de la section de fonctionnement seraient de l'ordre de 280 k€.

2. Recettes de fonctionnement

a) Les recettes d'exploitation (603 k€)

Il s'agit, d'une part, des recettes liées à la venue des centres de loisirs, des scolaires, à la mise à disposition des maîtres-nageurs et, d'autre part, aux recettes de la billetterie (centre de remise en forme, activités piscine telles aquagym, Ecole de Natation, entrées particuliers à la piscine).

Compte tenu des recettes générées par l'exploitation de la structure provisoire depuis août 2017, il est estimé de manière très prudentielle une recette de 603 k€, soit une baisse d'environ 30 %.

b) La participation des communes (1 490 k€)

Le rapport d'orientation budgétaire prend pour hypothèse le maintien de la cotisation par habitant au même niveau que celui de l'exercice 2017, comme prévu lors de la prospective proposée en comité. Pour le calcul de la participation des communes, c'est la population légale 2015, entrant en vigueur le 1er janvier 2018 (données de l'INSEE), qui sera prise en compte.

c) Les remboursements (740 k€)

Il s'agit principalement des remboursements des autres syndicats pour le portage des services centraux par le syndicat (frais généraux et masse salariale) auxquels s'ajoutent le remboursement par le SIVOM de l'agent technique qui lui est mis à disposition depuis 2017, mais aussi les consommations en eau et électricité du chantier de réhabilitation remboursées par les entreprises via leur compte prorata et, finalement, les remboursements perçus au titre des arrêts de travail des agents.

d) Les autres recettes (328 k€)

Il s'agit principalement de l'excédent cumulé de la section d'exploitation (288 k€) complété par le remboursement, par l'assurance, du sinistre intervenu le 29 décembre (40 k€).

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'investissement

a) Le programme de travaux de réhabilitation (11 M€)

Démarrés à l'automne 2016 avec la phase A (extension du bâtiment), les travaux se poursuivent depuis septembre 2017 avec la réhabilitation du bâtiment principal. Alors que l'intégralité du solde du marché de travaux a été inscrite au budget 2017, il convient de procéder à son report sur l'exercice 2018.

Depuis le début des travaux, on note des carences dans la conception et le suivi des travaux qui se sont révélés une fois ces derniers démarrés.

Ainsi, au niveau de la conception, il n'était prévu ni l'aménagement de la liaison piétonne parking et du hall d'entrée notamment pour l'accès PMR ni la mise en valeur de la façade d'entrée du bâtiment et de la coupole grâce à un éclairage « architectural ». Il paraît indispensable d'intégrer ses aménagements nécessaires au projet.

En outre, la rénovation complète de la coupole, qui n'a pas pu être levée lors du lancement du marché, apparaît aujourd'hui indispensable.

Par ailleurs, l'avancée du chantier a mis au jour divers aléas techniques tels que la présence d'amiante au niveau des façades de verre émaillé et sur les baies vitrées de la façade nord du bâtiment, la présence de plomb sur la charpente métallique, un problème sur le niveau de fond du grand bassin, le transformateur électrique sous-calibré, etc.

A cela, il convient de rajouter des dépenses nécessaires à l'aménagement du bâtiment et à son exploitation et prévues à l'époque pour être financés hors opération telles que l'installation du système de surveillance du bassin Poseïdon, la gestion du contrôle d'accès et de la billetterie, le mobilier mis à la disposition du public ou nécessaire aux agents ainsi que le remplacement de matériel obsolète à l'espace forme.

Le coût de ces travaux et aménagements est estimé, dans un premier temps, à un montant de l'ordre de 1,69 M€ dans l'attente du chiffrage définitif du traitement de la charpente métallique.

La réserve prévue pour les aléas étant modeste, il apparaît alors nécessaire de souscrire un emprunt complémentaire à long terme de l'ordre de 2 millions d'euros pour couvrir ces nouveaux besoins et pour faire face à d'éventuels nouveaux problèmes. Dans une hypothèse pessimiste de recettes, cette somme (remboursement du capital et des intérêts qui représente 2 € par habitant) serait imputée sur la cotisation à l'habitant. Même dans ce cas, la cotisation à venir resterait inférieure à celle de cette année. Ceci étant précisé, l'objectif reste d'atteindre un équilibre économique grâce aux recettes pour ne pas impacter la participation des communes.

b) Autres dépenses d'investissement (487 k€)

Les autres dépenses d'investissement sont principalement l'inscription du remboursement des avances forfaitaires aux entreprises en opération d'ordre patrimoniale (245 k€) et le remboursement des emprunts (212 k€).

Il convient aussi de prévoir quelques besoins en équipement.

2. Recettes d'investissement

a) Les subventions (1 445 k€)

Alors que les subventions ont été notifiées sur l'exercice 2016, les versements suivants sont attendus en 2018 :

- Le solde d'une subvention de la Région Ile-de-France (920 k€) au titre des travaux de réhabilitation. Un premier acompte d'environ 279 k€ a déjà été versé en 2017. Le montant total de la subvention est de 1 200 k€.
- Une subvention du Conseil Départemental des Yvelines (525 k€) au titre des travaux d'extension et de réhabilitation. Aucun acompte n'a été perçu en 2017, car l'avancée des travaux en 2017 n'a pas atteint le seuil fixé par convention.

b) Les autres recettes d'investissement (10 M€)

Il s'agit de l'excédent de résultat d'investissement reporté (9,89 M€), du FCTVA (141 k€) et de l'amortissement des immobilisations (44 k€).

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

PISCINE ROB 2018

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP)

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP) est un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) composé de sept communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye et Le Vésinet.

La population totale 2015 du syndicat, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018, s'élève à 102 407 habitants (chiffres INSEE).

2) Les compétences exercées par le Syndicat

La piscine intercommunale, construite puis mise en service en 1970, est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire qu'il est autorisé à recevoir plus de 1500 personnes. Sa Fréquentation Maximale Instantanée est actuellement de 1800 personnes. Elle dispose d'un bassin olympique de 1000 m² et d'un bassin d'apprentissage de 200 m².

Le public est accueilli toute l'année, à l'exception des deux fermetures techniques pour vidange des bassins. Au-delà de l'activité classique de natation, diverses activités sont proposées au public, telles que les bébés nageurs, l'aquabiking, l'aquagym, l'apprentissage de la natation dispensée aux écoliers du territoire et l'accueil des centres de loisirs.

Un centre de remise en forme est mis également à disposition du public : il propose un plateau de musculation, des cours de fitness à thème selon un programme fixé mensuellement, ainsi que des saunas et hammams.

3) Depuis 2016, la piscine se transforme

Le 24 novembre 2016, les travaux de réhabilitation-extension de l'équipement ont débuté. Ils consistent à rénover intégralement la piscine actuelle, qui n'a pas bénéficié de travaux d'envergure depuis sa construction en 1970, mais également à déplacer le centre de remise en forme du sous-sol vers le niveau supérieur, donc vers la lumière naturelle, et enfin à créer sur le solarium actuel un bassin extérieur de 25 mètres.

Ce bassin extérieur a été livré en juin 2017 et a été couvert pour permettre une continuité d'exploitation pendant la phase de rénovation de l'équipement principal.

Une piscine, un centre de remise en forme et des annexes temporaires (accueil, vestiaires, locaux administratifs) sont ainsi mis à disposition du public pendant les travaux. Ainsi, toutes les activités aquatiques ainsi que celles du centre de remise en forme sont maintenues dans l'attente de la remise en service complète de l'équipement.

PISCINE - ROB 2018

Annexe n°2

ETAT DE LA DETTE DE 2018 à 2022

Type d'emprunt - Numéro de contrat	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Capital restant dû €		
	Type de prêt (court ou long terme..)	Organisme prêteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	
9329018	LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000,00	F	3,46%	243 283,98	223 148,66	202 307,57	180 735,97	
A751709P	CT	CAISSE EPARGNE	4	28/02/2017	03/04/2017	2019	1 300 000,00	F	0,49%	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	-	
A751709D	CT	CAISSE EPARGNE	3	28/02/2017	03/04/2017	2018	2 700 000,00	F	0,35%	2 280 000,00	2 280 000,00	-	-	
1301/001	LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000,00	F	1,83%	1 955 000,03	1 801 666,71	1 648 333,39	1 495 000,07	
140000000437953/102780059600020031804	LT	CREDIT MUTUEL	20	01/2017	30/06/2017	30/06/2018	8 000 000,00	F	1,38%	7 600 000,00	7 200 000,00	6 800 000,00	6 400 000,00	
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits							14 630 000,00			13 378 284,01	12 804 815,37	9 950 640,96	8 075 736,04	
TOTAL DETTE							14 630 000,00			13 378 284,01	12 804 815,37	9 950 640,96	8 075 736,04	

Accusé de réception en préfecture
 078-257801340-20180221-140218-2-DE
 Date de télétransmission : 21/02/2018
 Date de réception préfecture : 21/02/2018